

# **Review University Without Borders for the Open Society (RUFSO)**

ISSN: 2313-285X Volume :23, Issue : 25, February 2021

Content available at [www.rufso.org](http://www.rufso.org)

## **BURKINA FASO : EXPLOITATION ET LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT POUR UN DEVELOPPEMENT DURABLE**

*Papier pour la conférence académique internationale tenue par ZANGO OUSMANE. Ouagadougou, ce 20 Février 2021*

### **0. PREFACE**

Depuis la Conférence des Nations Unies sur le développement humain, tenue en 1972 à Stockholm, le Burkina Faso à l'instar des autres Etats membres des Nations Unies, est entré dans la dynamique de gestion durable de l'environnement au niveau national, prenant en compte la dimension globale. Cette volonté s'est poursuivie avec sa participation aux grandes conférences sur l'environnement qui ont à partir de 1992 consacré le concept de développement durable que tous les Etats membres des Nations Unies se sont engagés à mettre en œuvre (Rio de Janeiro en 1992 ; Johannesburg en 2002 ; Rio de Janeiro en 2012). Plus de vingt ans après la Conférence de Rio de Janeiro, le bilan en matière de développement durable au Burkina Faso reste mitigé. Malgré quelques efforts déployés çà et là, la mise en œuvre du développement durable demeure globalement insatisfaisante parce que confrontée à de multiples contraintes dont la faible compréhension/appropriation du concept lui-même. Cette situation générale d'insuffisance ressort aussi bien des états généraux de l'environnement et du développement durable (2011) que du rapport national sur le développement durable (2012) élaboré dans la perspective de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20) tenue en juin 2012. C'est pour donner une nouvelle dynamique au processus du développement durable, que les états généraux de l'environnement et du développement durable ont fortement recommandé l'élaboration d'une politique nationale de développement durable assortie d'une loi. Ces deux instruments mettront la durabilité au cœur de l'action publique mais aussi des interventions des autres acteurs non étatiques. L'élaboration de la (politique nationale de développement durable) PNDD et de la loi d'orientation est précédée d'un état des lieux en matière de développement durable. Etat des lieux caractérisés par une prise en compte insuffisante de la durabilité dans les politiques, les stratégies, les lettres d'intention, les plans et les programmes de développement. Cet état des lieux révèle également la faiblesse du cadre juridique et institutionnel, les textes législatifs nationaux et les cadres institutionnels faisant peu de référence à ce concept.

## 1. INTRODUCTION

Le processus qui a placé la protection de l'environnement au cœur de l'agenda de la communauté internationale, a connu un tournant décisif avec la consécration à la fin des années 80 du concept de développement durable défini comme « un développement qui permet de satisfaire les besoins des générations présentes sans compromettre les capacités des générations futures à satisfaire aux leurs » (Rapport Brundtland, 1987). Cette nouvelle approche du développement concilie l'efficacité économique, la viabilité environnementale et l'équité sociale. Depuis son engagement dans le processus, le Burkina Faso a entrepris différentes initiatives visant à promouvoir le développement durable, mais qui se sont en réalité traduites par des politiques sectorielles dont les problèmes de coordination ont pu entacher les performances et ce, en dépit des aménagements institutionnels opérés. En outre, l'absence d'une vision partagée de cette nouvelle approche du développement n'aura pas permis la mobilisation suffisante des énergies et des ressources pour une opérationnalisation conséquente. C'est dans ce contexte que le Burkina Faso a entrepris en 2011 un double exercice : faire le bilan de la mise en œuvre du développement durable et envisager de meilleures perspectives en la matière. Le premier exercice a consisté en l'organisation des Etats généraux de l'environnement et du développement durable (Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, 2011) qui ont permis à l'ensemble des acteurs de faire le diagnostic de la situation, de proposer des axes aux différents acteurs pour s'approprier le concept de développement durable. Parmi les recommandations formulées lors de ces états généraux, figure l'élaboration de la politique nationale de développement durable, assortie d'une loi. Le second exercice a consisté en l'élaboration d'une étude bilan de vingt ans de développement durable, réalisée dans la perspective de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20). Le rapport de cette étude (MEDD 2012) fait le constat que les problèmes majeurs de développement durable sont : les changements climatiques, la dégradation des ressources en eau, l'érosion de la diversité biologique, la désertification, la dégradation des terres, les pollutions et nuisances diverses, le système énergétique non durable, la faible maîtrise de la démographie, la pauvreté persistante, la non maîtrise de l'urbanisation, la faible résilience de l'économie nationale face aux effets des changements climatiques et aux chocs économiques et financiers, les modes de

production et de consommations non durables. La PNDD et la loi d'orientation sur le développement durable qui en découlent, constitueront désormais les référentiels en matière de développement durable au Burkina Faso. Le présent article s'articule autour des points suivants :

- L'état des lieux du développement durable et l'analyse de la situation de l'économie burkinabè ;
- Les fondements de la politique nationale de développement durable du Burkina Faso ;
- La vision de la politique nationale de développement durable du Burkina Faso ;
- L'objectif global de la politique nationale de développement durable du Burkina Faso ;
- Les orientations stratégiques du développement durable du Burkina Faso ;
- Les rôles et les responsabilités des acteurs du développement durable du Burkina Faso ;
- Le dispositif de mise en œuvre, de suivi-évaluation et de contrôle de la PNDD du Burkina Faso ;
- Les facteurs de succès et de risque dans la mise en œuvre de la PNDD du Burkina Faso.

## **1.1 Etat des lieux du développement durable et analyse de la situation de l'économie burkinabè dans tous les secteurs**

### *✓ Le secteur primaire*

Le secteur primaire comprend, essentiellement, les sous-secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et de la foresterie. Ce secteur joue un rôle prépondérant dans l'économie burkinabè. Il occupe environ 86,0% de la population active (RGPH, 2006) et sa contribution à la formation du Produit Intérieur Brut est estimée en moyenne à 30% sur la période 2000-2009. Pour les années 2010, 2011 et 2012, la contribution du secteur primaire a été respectivement de 28,4%, 25,9% et 27,8%. (MEF-DGEP 2012 ; BAD-BM 2011). L'agriculture et l'élevage prédominent dans le secteur primaire en termes de valeur ajoutée. Sur la période 2000-2011, les valeurs ajoutées de l'agriculture et de l'élevage ont représenté respectivement 56,2% et 34,1% de la valeur ajoutée totale du secteur primaire ((Ministère de l'Economie et des Finances Direction Générale des Etudes et de la Planification (MEF-DGEP) 2012 ; Banque Africaine de Développement-Banque Mondiale (BAD-BM) 2011)). En déduction on peut estimer celles de la foresterie et de la pêche à environ 9,7%. L'analyse de la pauvreté par branche d'activités du chef de ménage, montre que

# Review University Without Borders for the Open Society (RUFSO)

ISSN: 2313-285X Volume :23, Issue : 25, February 2021

Content available at [www.rufso.org](http://www.rufso.org)

c'est au sein de la branche d'activité primaire que la proportion des pauvres est la plus élevée, soit 53,4% ((Ministère de l'Economie et des Finances-Direction Générale des Etudes et la Planification (MEF-DGEP : 2012) ; Banque Africaine de Développement-Banque Mondiale (BAD-BM : 2011).

## ✓ *Le secteur secondaire*

Le secteur secondaire est dominé par : les industries de transformation agro-alimentaire et extractive ; le sous-secteur du Bâtiment et des Travaux Publics (BTP) ; l'artisanat, sur la période 2000-2011, la contribution du secteur secondaire à la formation du Produit Intérieur Brut a été en moyenne de 19,0%. De manière spécifique, la part du secteur dans la valeur ajoutée totale s'est située à 21,0% en 2012 contre 21,3% en 2011(MEF-DGEP 2012 ; BAD-BM 2011). De 2000 à 2009, les sous-secteurs de l'industrie, du Bâtiment et des Travaux Publics (BTP) étaient les principaux contributeurs à la formation de la valeur ajoutée dans le secteur secondaire avec des parts respectives d'environ 46,0% et 28,0%, (MEF-DGEP 2012; BAD-BM 2011) Depuis 2009, à la faveur de l'essor minier, la contribution des industries extractives en tant que premier secteur d'exportation du pays, devient de plus en plus importante avec un poids estimé à 24,6% en 2011 contre une part inférieure à 6,0% avant 2009 (MEF-DGEP 2012 ; BAD-BM 2011), avec cependant un impact négatif sur les piliers environnement et social (pollution de l'air, destruction du couvert végétal, utilisation du cyanure dans l'orpaillage traditionnel etc.).

## ✓ *Le secteur tertiaire*

Le secteur tertiaire, qui comprend les services marchands et non marchands a contribué à la formation du Produit Intérieur Brut pour environ 41,9% sur la période 2000-2011. Il est tiré essentiellement par les activités commerciales et de télécommunication et par l'apport des administrations publiques comme privées, des services de prestations intellectuelles qui ont contribué à la valeur ajoutée globale pour 51,3% en 2012 contre 52,9% en 2011 (MEF-DGEP 2012 ; BAD-BM 2011).

## **2. MATERIELS ET METHODES**

Dans cette partie, les aspects méthodologiques en sont l'une des parties les plus importantes. Pour cette raison, le but est d'expliquer ces aspects méthodologiques de l'entreprise. Les principaux axes de ces aspects sont à savoir : les approches utilisées, les méthodes de collecte des données et les instruments de recherche, le plan d'échantillonnage (population, techniques d'échantillonnage, taille de l'échantillon) ainsi que les méthodes de traitement des données.

## **2.1 Conception de l'étude**

La conception de l'étude étant un cadre qui a été établi pour rechercher des réponses aux questions de recherche, elle permet d'aborder efficacement le problème de la recherche de manière logique et aussi sans ambiguïté que possible. À cet égard, la conception de cette étude est basée sur les principes fondamentaux de la recherche exploratoire où l'intention n'est pas de fournir des preuves concluantes, mais aide à avoir une meilleure compréhension du problème en explorant le sujet de recherche avec différents niveaux de profondeur (Saunders, 2012).

## **2.2 Stratégie de l'étude**

Cette recherche est consacrée au sujet en question. Critiques, documentations et autres matériels de lecture et les réactions de l'entretien lors de la collecte des données doivent être pris en compte. En s'adressant aux littératures écrites, cela peut aider à interpréter et à mieux comprendre la réalité complexe d'une situation donnée de manière qualitative. L'approche de cette étude est qualitative car elle explore et comprend le sujet en question car elle suppose que le sens et les connaissances sont construits dans un contexte social et cherchent à comprendre les perspectives subjectives des participants (validité sociale) pour fournir une description riche des phénomènes.

## **2.3 Collecte de données**

En général, la collecte de données peut être utilisée grâce à diverses techniques. Il existe principalement deux manières différentes : par des données primaires et secondaires. Les données primaires sont des données qui ont été collectées spécialement à cette fin. Cela implique à la source d'origine de première main, alors que les données secondaires se réfèrent aux informations collectées par d'autres (Bryman et Bell, 2011).

## **2.4 Outils et méthodes de collecte de données : documentation**

# **Review University Without Borders for the Open Society (RUFSO)**

ISSN: 2313-285X Volume :23, Issue : 25, February 2021

Content available at [www.rufso.org](http://www.rufso.org)

La recherche documentaire fait référence à la bibliothèque et à la documentation en ligne. Il se composait de livres, d'articles de synthèse, de rapports et d'autres documents écrits dans la ligne de l'étude. En outre, des données en ligne ont été collectées ; ces données complétaient celles que nous n'avons pas trouvées dans les livres.

## **2.5 Analyse des données**

L'analyse des données est le processus de description et d'évaluation des données. Cependant, la base de la recherche réside dans l'interprétation des données et dans la description de l'expérience vécue des êtres humains (Atkinson et al 2001). Comme la nature de cette étude s'inspire des sources de données des données primaires et secondaires, leur analyse sera basée sur l'approche interprétative ou analytique qui se concentre sur la façon dont les répondants interprètent leur réalité subjective et y attachent un sens. Comme cette étude est qualitative, il n'y a pas de manière unique d'analyser les données qualitatives (Powell et Renner, 2003 : 1), nous ne nous sentons pas obligés de séparer une partie de l'analyse des données. Pourtant, nous aurons des résultats directs du documentation et les relierons à ce qui a été dit par les observateurs dans leurs littératures et obtiendrons l'analyse des données en utilisant le prisme des cadres théoriques et conceptuels conçus pour cette étude.

## **3. RESULTATS ET DISCUSSIONS**

### **3.1 La place de l'environnement dans l'économie nationale**

Les études sur l'analyse économique de l'environnement commanditées par le Secrétariat Permanent du Conseil National pour l'Environnement et le Développement Durable ((SP/CONEDD en 2011 ; Etude Initiative Pauvreté Environnement (IPE)) avaient pour objectif de confirmer et/ou réviser la contribution de l'environnement et des ressources naturelles dans l'économie nationale, afin de fournir des outils de prise de décision mieux élaborés, notamment pour les besoins de mise en œuvre de la Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD). Elles ont permis d'analyser les implications de la prise en compte effective, dans le développement économique, des facteurs de l'environnement et des ressources naturelles

comme actifs. L'approche méthodologique a considéré les deux aspects suivants : la valeur environnementale de l'économie et la valeur économique de l'environnement. Cela a consisté à :

- Considérer désormais comme actif, la valeur des ressources naturelles qui est évaluée par diverses méthodes ;
- Évaluer les dommages causés par l'économie à l'environnement, mais également la participation de l'environnement à la création de richesses donc à l'économie nationale ;
- La prise en compte des principes de marché dans certains cas, tel que le principe du pollueur payeur.

### 3.2 La contribution de l'environnement à l'économie burkinabè

De manière générale, il ressort des études IPE que l'environnement et les ressources naturelles constituent une composante essentielle de l'économie du Burkina Faso : la contribution des secteurs liés aux ressources naturelles renouvelables et non renouvelables représentent pratiquement la moitié (44,61%) du produit intérieur brut (PIB) du Burkina Faso en 2008 soit 1 646 milliards de francs CFA (tableau 1).

**Tableau 1 : Contribution révisée des secteurs de l'environnement et des ressources naturelles à l'économie du Burkina Faso en 2008**

Type d'activités	VA Mds FCFA	VA Révisée Mds FCFA	% PIB (soit VA)	% PIB (révisé)
Sylviculture	96,67	242,77	2,62%	6,58%
Agriculture	660,43	660,43	17,90%	17,90%
Elevage	535,35	535,35	14,51%	14,51%
Pêche	8,49	8,49	0,23%	0,23%
Mines	182,26	182,26	4,49%	4,49%
Agrégats de construction	16,60	16,60	0,45%	0,45%
Total	<b>1 500</b>	<b>1 646</b>	<b>40,65%</b>	<b>44,61%</b>

Les valeurs ajoutées (VA) sont estimées en milliards de FCFA).

**Source :** SP-CONEDD, 2011.

Parmi les constats faits par les analystes, on retiendra entre autres que la valeur des intrants naturels de l'agriculture qui correspond à la perte de production résultant de l'exploitation agricole de terres déjà dégradées, atteint 72,5 milliards de FCFA pour 2008, soit 1,96% du PIB. D'autre part, il faut

## **Review University Without Borders for the Open Society (RUFSO)**

ISSN: 2313-285X Volume :23, Issue : 25, February 2021

Content available at [www.rufso.org](http://www.rufso.org)

exploiter 3,37 hectares de terres dégradées pour obtenir la production d'un hectare de terres de bonne qualité. Dans la même logique, la valeur des sols de parcours du bétail est évaluée à 37 milliards de FCFA, soit 1% du PIB de 2008. Cette valeur donne la somme totale que les éleveurs devraient investir pour nourrir le bétail en l'absence de terres de parcours pour le pâturage. Quant à la valeur des plans d'eau piscicoles, elle a été évaluée à 0,63 milliard de FCFA pour 2008, soit 0,02 % du PIB, représentant la valeur de la perte de production piscicole résultant de l'exploitation de plans d'eau dégradés. L'évaluation des coûts de dégradation de l'environnement a été faite en considérant notamment :

- Les pertes de revenus résultant de la dégradation du capital productif (les sols ou l'eau par exemple) ou des atteintes à l'environnement global (émissions de gaz à effet de serre (GES) ;
- Les pertes de bien-être ou d'aménité résultant notamment des atteintes à la santé ;
- Les coûts des inefficiences, c'est-à-dire les pertes évitables dans l'utilisation des ressources naturelles, des matières et des intrants énergétiques. L'évaluation économique des dommages environnementaux et des inefficiences révèlent que le coût annuel de la dégradation de l'environnement au Burkina Faso pour l'année 2008 est compris entre 18% et 22% du PIB, soit environ 760 milliards FCFA par an. Ces dommages et inefficiences sont répartis ainsi (en % du PIB) :
  - Sols et forêts : 4-5% ;
  - Eau : 4-4,5% (0,5% concerne les inefficiences) ;
  - Air : 3-3,5% ;
  - Déchets : 1,5% (0,1-0,2% concerne les inefficiences) ;
  - Bruits : 0,05% ;
  - Énergies et matières : 7,1% composé uniquement d'inefficiences ;
  - Changements climatiques : 0,5% (évalué uniquement sur la base de la valeur des émissions de gaz à effet de serre sur les marchés d'échange de droits à polluer).



L'analyse des mesures d'évitement des dommages et de leurs coûts démontre qu'il est économiquement profitable d'améliorer la gestion des ressources naturelles dans notre pays. Les données montrent que pour 1 franc CFA investi dans la remédiation, plus de 2 francs CFA de dommages et d'inefficiences sont évités. Les gains sont particulièrement élevés dans le cas des inefficiences. Pour l'Etat, investir dans la situation actuelle dans la gestion des ressources naturelles constitue en retour des possibilités de gains importants.

### 3.3 Le financement de la protection de l'environnement

Le Burkina Faso ne disposant pas de comptabilité publique environnementale structurée. Les données fournies ici demeurent partielles et les indications qui en émanent doivent être utilisées par conséquent avec précaution, car ne reflétant pas exactement l'évolution des dépenses publiques de protection de l'environnement. On retiendra néanmoins de l'ébauche de comptabilité environnementale établie en 2006 (SP/CONEDD, 2009)<sup>1</sup> que les dépenses de protection de l'environnement (tous ministères confondus) s'élevaient à vingt-cinq milliards deux cent soixante-quatorze millions de francs CFA (25 274 000 000 FCFA). Comparativement à l'année 2004 où on enregistrait une dépense de quatorze milliards cent vingt-quatre millions francs CFA (14 124 000 000 FCFA). Entre les deux périodes, le montant a donc connu une progression appréciable de 35%.

Dans l'ensemble, les données nationales montrent que les dépenses publiques de protection de l'environnement ont progressé six (6) fois plus vite que le Produit Intérieur Brut (PIB) au cours de la même période. Ces données révèlent que le Burkina Faso a pris la mesure de la problématique environnementale dans la gestion de son développement. Toutefois, cette progression ne doit pas cacher le fait que le Ministère en charge de la protection de l'environnement demeure relativement sous doté en ressources (financières et humaines) malgré les efforts faits par l'Etat ces dernières années. De plus, les dépenses publiques consacrées à la protection de l'environnement dépendent pour une bonne part de fonds extérieurs ; ce qui est inquiétant au regard des crises actuelles qui secouent le monde et qui pourraient amener les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) à revoir à la baisse leur concours. Par conséquent, la contribution de l'environnement à l'économie ainsi que l'ampleur des dommages environnementaux estimés dans l'étude IPE, montrent l'importance et l'urgence d'agir ici et maintenant avec des moyens appropriés.

## **Review University Without Borders for the Open Society (RUFSO)**

ISSN: 2313-285X Volume :23, Issue : 25, February 2021

Content available at [www.rufso.org](http://www.rufso.org)

Sur la base des données disponibles, on peut distinguer les dépenses selon les domaines suivants : (i) la protection de l'air et du climat, (ii) la gestion des eaux usées, (iii) la gestion des autres déchets, (iv) la protection des sols et des eaux souterraines, (v) les bruits et vibrations, (vi) la protection des sites, des paysages et de la biodiversité. Les données recueillies permettent de dresser le bilan suivant :

- Les sommes les plus importantes sont absorbées par l'administration générale et reflètent l'intervention accrue des ministères, des établissements publics et des collectivités territoriales ;
- Les dépenses publiques en matière de protection de l'environnement (hors administration générale) sont consacrées principalement à quatre domaines qui sont, par ordre d'importance décroissante (i) la protection des sites, des paysages et de la biodiversité, (ii) la gestion des déchets, (iii) la protection de l'air et du climat et (iv) la gestion des eaux usées. A ces domaines sont consacrés respectivement 32%, 26%, 19% et 17% des dépenses de protection de l'environnement. A priori pour les autorités politiques, ces chiffres tendent à montrer que la question de la protection de l'environnement est désormais inscrite dans les préoccupations des pouvoirs publics du pays. Toutefois, les financements qui lui sont consacrés ne représentent que 7 à 8% des montants nécessaires à l'évitement des dommages environnementaux. Malgré les efforts déjà consentis, l'Etat doit donc s'investir davantage dans la protection et la gestion des ressources naturelles. En revanche, il est quasiment impossible d'étendre ce type d'analyse, au niveau des ménages et des entreprises qui sont les principaux responsables des dommages causés à l'environnement. La part leur incombant directement échappe aux statistiques.

Or, l'observation des modes de consommation et de production de ces acteurs laisse penser que leur part augmente, en particulier dans les domaines des déchets (paiement des coûts d'évacuation) et des eaux usées (redevance sur les eaux usées). Dans le domaine de la gestion des déchets, à titre d'exemple, le prix minimal payé par les ménages pour l'évacuation des ordures ménagères est de 500 FCFA par mois à Ouagadougou. Ce coût varie selon le mode d'évacuation et peut atteindre 8 000 FCFA par mois. Une des leçons pouvant être tirée de ces données est que la mise en place d'une fiscalité incitative ou fiscalité écologique visant à faire payer les utilisateurs de l'environnement constitue une alternative intéressante permettant de modifier les comportements tout en générant des recettes pour l'Etat.

# **Review University Without Borders for the Open Society (RUFSO)**

ISSN: 2313-285X Volume :23, Issue : 25, February 2021

Content available at [www.rufso.org](http://www.rufso.org)

Cette approche par la fiscalité écologique doit toutefois faire l'objet d'un examen attentif car elle est susceptible de diminuer le revenu disponible des ménages et donc d'accentuer la pauvreté. Les deux options ne sont toutefois pas inconciliables : il est ainsi souhaitable de soutenir d'une part le revenu des ménages les plus pauvres mais de confronter néanmoins ces derniers au véritable coût de l'utilisation de l'environnement et des ressources naturelles

## **CONCLUSION**

En effet, l'Etat burkinabè s'est engagé depuis 2010 dans un processus de promotion d'une économie verte. A cet effet, il s'agira en particulier pour l'ensemble des acteurs d'œuvrer à :

- La mise en place de cadres réglementaires solides afin non seulement, d'établir des droits et créer les moteurs de l'activité économique verte mais aussi de lever les obstacles qui s'opposent aux investissements verts ;
- La priorisation des dépenses et investissements publics dans les domaines qui favorisent la conversion écologique des secteurs économiques à travers des subventions d'utilité publique, des incitations fiscales, des partenariats public-privé, des mécanismes de financement innovants ;
- L'investissement dans le renforcement des capacités, la formation et l'éducation : la capacité à saisir des opportunités économiques vertes et à mettre en place des politiques de soutien varie d'un pays à l'autre, et les circonstances nationales influent souvent sur la propension et la résilience de l'économie et de la population à faire face au changement. Pour réussir la transition vers une économie verte, les pouvoirs publics doivent renforcer leurs capacités à analyser les défis, discerner les opportunités, hiérarchiser les interventions, mobiliser les ressources, mettre en œuvre les politiques et évaluer les progrès. Ainsi, des programmes de formation et d'amélioration des compétences sont nécessaires pour préparer la main-d'œuvre à la transition vers une économie verte ;
- Renforcer la gouvernance internationale. Les accords environnementaux internationaux peuvent faciliter et encourager la transition vers une économie verte. Il en est ainsi : - du rôle actif des gouvernements dans les processus internationaux pour faciliter la cohérence et la collaboration pour la transition vers une économie verte ; - du système commercial international pour avoir une

# Review University Without Borders for the Open Society (RUFSO)

ISSN: 2313-285X Volume :23, Issue : 25, February 2021

Content available at [www.rufso.org](http://www.rufso.org)

influence significative sur l'économie verte, autorisant ou empêchant la circulation des marchandises, des technologies propres et des investissements verts.

## BIBLIOGRAPHY

- ✓ Hubert, N. (2018). La nouvelle législation minière burkinabée: quels risques en matière de développement durable?. *Canadian Journal of Development Studies/Revue canadienne d'études du développement*, 39(4), 500-514.
- ✓ Emmanuel, Y. O. N. I. ROUTES ET DEVELOPPEMENT DURABLE, RILE DES ETUDES D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT: CAS DU PROGRAMME SECTORIEL DES TRANSPORTS AU BURKINA FASO.
- ✓ Deybe, Daniel, Françoise Gérard, and Souleymane Ouédraogo. "Impact des politiques agricoles sur le développement durable dans un village du Burkina Faso." CIRAD-SAR, 1994.

## Review University Without Borders for the Open Society (RUFSSO)

ISSN: 2313-285X Volume :23, Issue : 25, February 2021

Content available at [www.rufso.org](http://www.rufso.org)

- ✓ Minani, B., Rurema, D. G., & Lebailly, P. (2013). Pression foncière face à la croissance démographique au Burundi: enjeux et perspectives pour un développement durable en province de Kirundo. *Bull. sci. Inst. natl. environ. conserv. nat*, 12, 43-49.
- ✓ OUEDRAOGO, F. W. L'ACCÈS AUX RESSOURCES GÉNÉTIQUES ET LE PARTAGE ÉQUITABLE DES AVANTAGES RESULTANT DE LEUR UTILISATION AU BURKINA FASO: ILLUSTRATION PAR LA LÉGISLATION SUR LES PRODUITS FORESTIERS NON LIGNEUX. *Accès aux ressources génétiques et partage des avantages résultant de leur exploitation*, 159.
- ✓ Oumba, P. (2013). LE ROLE DES ORGANISATIONS SOUS-REGIONALES DANS L'INTEGRATION ET LE DEVELOPPEMENT DU DROIT INTERNATIONAL DE L'ENVIRONNEMENT EN AFRIQUE CENTRALE. *Revue africaine de droit de l'environnement*, (00), 42-54.
- ✓ Benbrahim, K. F., Berrada, H., El Ghachtouli, N., & Ismaili, M. (2014). Les acacias: des plantes fixatrices d'azote prometteuses pour le développement durable des zones arides et semi-arides [Acacia: Promising Nitrogen fixing trees for sustainable development in arid and semi-arid areas]. *International Journal of Innovation and Applied Studies*, 8(1), 46.
- ✓ Nicolas, B. A. (2016). Éducation Relative À L'environnement En Milieu Scolaire Ivoirien: Réflexion Pour Un Regard Critique. *European Scientific Journal*, 12(2).